

**Sud**  
Rail

Union  
syndicale  
**Solidaires**

# L'incontrôlable INSURGEE

**L'info des cheminot-es de l'ESV TGV Paris Sud Est**

## Réunion RPX Pass Sanitaire du 26/07/2021

*Alors que de vives réactions dans la population contre la mise en place de ce pass sécuritaire ont lieu et avant même la promulgation de la loi (après consultation du conseil constitutionnel prévu le 05/08) et du décret d'application, la direction nous convoque pour nous expliquer sa vision de la mise en place des mesures dans l'établissement.*

### Pour les usagers :

L'obligation de détenir un pass sanitaire valide pour voyager sur nos TGV INOUI et OUIGO devrait avoir lieu entre le 5 et le 15 août. À partir de cette date, tous les usagers recevront un SMS rappelant les règles d'accès et les possibles contrôles.

Les contrôles seront effectués de manière aléatoire, principalement sur le Hall 2 en amont des portiques par 8 agents de sécurité avec appui SUGE et/ou Police (les voies 5 à 11 seront privilégiées et la voie 21 pour les TGV en UM).

La direction de l'établissement dit ne pas souhaiter solliciter les agents de l'ESV ou alors le moins possible et toujours sur la base du volontariat. Ces contrôles pourraient être réalisés à bord sur certains trains ciblés par les ASCT volontaires appuyés d'effectifs SUGE ou police.

Les contrôles se feront via l'application "Tous anti covid vérif" qui sera installée sur les COSMO et téléphone portables pro. La direction nous dit ne pas souhaiter qu'il y ait de contrôle de justificatif d'identité afin que les personnels non assermentés puissent les réaliser, les régularisations seraient alors effectuées par la Police ou la SUGE.

Les usagers sans pass sanitaire seront redirigés vers un "kiosque service Covid" mis en place pour l'occasion avec application du By Pass light (échange remboursement sans frais) et orientés vers une pharmacie partenaire en face de la gare où ils pourront réaliser un test rapidement pour prendre un train suivant.

La direction nous affirme que les équipes mobilisées dans ces opérations seront plus dans une posture de facilitation que de contrainte. Et en même temps, elle nous annonce que des contrôles seront aussi réalisés à l'arrivée...

Les cheminots navetteurs seront traités comme des usagers classiques et donc soumis au pass sanitaire pour accéder aux trains.

Seuls les agents en service, ASCT et conducteurs en évolutions, justifiant d'une commande seront exonérés de ce pass jusqu'au 30 août.



**Pour les agents :**

Les personnels concernés par l'obligation de pass sanitaire au 30 aout sont :

**Les ASCT, les RETs, DUO, VAO, les personnels travaillants à bord Baristas, JVS, personnel de propreté.**

Pour l'international, les chefs de bord des entreprises ferroviaires entrant en France seront soumis aux mêmes contraintes de pass sanitaire.

La non fourniture de ce pass entraine une inaptitude au poste. Pour les cheminots de l'ESV TGV PSE, la direction nous dit que les agents concernés seront réaffectés sur des postes et des missions au sein de l'établissement le temps d'obtenir le pass... à suivre donc. **A ce jour, la direction est incapable de nous dire si les EVS seront maintenus ou non.**



SUD-Rail rappelle qu'il y a 3 possibilités pour obtenir un pass valide :

- 1 test PCR ou antigénique de moins de 48H,
- 1 parcours vaccinal complet ( 2 doses + 7 jours après la deuxième),
- 1 attestation de Covid positive de plus de 11 jours et moins de 6 mois.



La direction n'a pas à connaitre laquelle de ces possibilités vous permet d'obtenir ce droit de travailler...

Seuls les personnes du pôle RH de l'établissement définit sur une liste (qui n'est pas encore établie) sont habilités à recueillir la validité ou non de votre pass sanitaire.

Les données seront conservées par l'établissement au plus tard jusqu'au 31 décembre 2021 s'il n'y a pas d'évolution concernant ce pass encore.

**La délégation SUD-Rail revendique l'accès aux centre médicaux pour faciliter la vaccination des personnels le souhaitant dès leur retour de congés protocolaires et l'accès aux tests de dépistages aux frais de l'entreprise pour accéder au Graal permettant de continuer à exercer son métier.** Sur ces points précis la direction la direction compte revenir vers nous après promulgation du décret d'application entre le 5 et le 15 aout. Autant dire que si la loi ne l'y contraint pas, peu d'espoirs que ce soit le cas.

Sur les questions de **responsabilité en cas d'effets indésirables** ou de séquelles post vaccination **la direction se retranche derrière les décisions gouvernementales et botte en touche.**

Sur la question de la vaccination sur le temps de travail là aussi c'est le flou alors que cette disposition figure bien dans la loi. Nous attendons plus d'éléments encore concernant ce point précis.

**Pour SUD-Rail, ce pass sanitaire est une aberration, il est discriminatoire et antisocial! D'autant plus, lorsque la direction fait tout pour les usagers et rien pour ses propres agents! Comme la direction aime le dire: est-ce une procédure juste et équitable? Pour SUD-Rail, il est évident que non!**

**Vos contact SUD-Rail**

Johanna Malakoff (UO Vente) : 07 81 57 09 89  
 Flavien Mourlam (UO Vente) : 06 28 62 31 36  
 Patrick Karneeff (UO Vente) : 06 13 22 35 58  
 Laëtitia Bouchet (UO Escale) : 06 19 98 38 16  
 Francine Dorange (UO Train) : 06 14 01 54 14  
 Mélanie Levezit (UO Vente) : 06 14 23 66 20  
 Rénaud Szpitalnik (UO Train) : 06 12 97 88 63